



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Prenez avis que le règlement ci-après mentionné a été adopté par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 11 août 2026 :

RÈGLEMENT 252-20-2026

Règlement amendant le règlement 252-2018 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de L'Assomption.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire à la Division du greffe situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00).

Le règlement ci-dessus mentionné entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois d'août 2026.



Sara-Matylde Simard
Greffière adjointe et avocate